

Appel à contribution – revue *Bibliodiversity*

Comité scientifique de la revue : Françoise Benhamou (France), Jacques Michon (Québec – Canada), Jean-Yves Mollier (France), † André Schiffrin (États-Unis). **Comité éditorial de la revue** : Eva Hemmungs Wirtén (Suède), Simone Murray (Australie), Luc Pinhas (France), Gisèle Sapiro (France), Gustavo Sorá (Argentine), Josée Vincent (Québec – Canada). **Directeur de publication** : Étienne Galliard, Double ponctuation (France) – contact@double-ponctuation.com

Indépendance éditoriale et pouvoirs publics

Dossier coordonné par Tanguy Habrand (tanguy.habrand@ulg.ac.be) et Jean-Gilles Lowies
(Université de Liège)
– avec l'appui de Luc Pinhas (Université Paris 13)

Les recherches consacrées à l'industrie du livre pensent généralement l'*indépendance* comme un acte de sécession, que ce soit par rapport à la sphère de grande production ou aux pouvoirs publics. Elles mettent ainsi en lumière les stratégies d'éditeurs qui entendent situer leurs activités de manière singulière et autonome par rapport aux figures de l'*État* et/ou du *marché*, notamment du point de vue des contenus et des modèles économiques. Le sens de la notion d'édition indépendante varie dès lors selon les pays et les contextes socio-économiques observés et selon chaque acteur éditorial. Le rôle des pouvoirs publics est également à géométrie variable, les dispositifs de politiques culturelles faisant tantôt l'objet d'un ancrage historique solide et étant tantôt clairsemés et instables. Le concept de politique publique est ici entendu au sens large, à savoir l'action ou l'inaction des pouvoirs publics.

Le processus de mondialisation de la culture participe par ailleurs d'une « gouvernance multi-niveau » des politiques culturelles. L'action culturelle peut être située à l'échelon de l'État-nation, mais peut également être initiée par des pouvoirs locaux et par des instances internationales (Unesco, Union européenne, Mercosur, Asean, etc.). Les interactions potentielles entre ces différents niveaux de pouvoir créent de nouveaux enjeux et de nouvelles mobilisations, notamment : enjeux de coordination et de cohérence de l'action publique, enjeux d'accès aux ressources financières, enjeux de la diversité culturelle.

Les relations entre État, marché et éditeurs mobilisent des représentations du monde, des valeurs et des normes. Le rapport à l'instance du Pouvoir – marché ou État – peut être considéré comme accessoire ou indolore, valorisé ou diabolisé. Les éditeurs indépendants ne forment à cet égard pas une catégorie homogène et monolithique ; il arrive qu'au sein d'un même territoire, les positionnements axiologiques et stratégiques varient significativement. Certains acteurs de l'édition appelleront de leurs vœux l'intervention des pouvoirs publics et tenteront de mettre cette thématique à l'agenda politique alors que d'autres s'opposeront à toute immixtion des instances politiques. En outre, les politiques publiques adressées le cas échéant au secteur de l'édition proposent diverses finalités, plus ou moins proches des préoccupations exprimées par les acteurs s'identifiant à l'édition indépendante.

Ce dossier de la revue *Bibliodiversity* n'a pas pour objectif de trancher en faveur de l'un ou l'autre modèle de politique publique adressée à l'édition indépendante. Il entend plutôt interroger les conditions dans lesquelles peuvent apparaître ou non de telles politiques publiques, leurs finalités, leurs modes de fonctionnement, leurs impacts et leurs éventuels changements. Il questionne les représentations du monde à l'œuvre lors de l'élaboration des positionnements des acteurs issus de l'édition ou des pouvoirs publics. Les contributions attendues peuvent provenir de diverses disciplines – sociologie, sciences politiques, sciences économiques, études culturelles, etc. – et se rapporter à l'étude d'un cas régional/national ou à une démarche comparative. À ce titre, les articles proposés pourront notamment se situer dans les perspectives suivantes :

- *L'indépendance et les politiques publiques* : Comment les acteurs de l'édition indépendante se positionnent-ils par rapport à l'action ou l'inaction des pouvoirs publics ? L'édition indépendante est-elle concernée par les dispositifs de politique culturelle ? Comment est-elle définie ? Comment ces politiques culturelles entendent répondre à un problème public, comment sont-elles mises à l'agenda ? Les éditeurs concernés doivent-ils se soumettre à des exigences particulières lors de leurs mises en œuvre ? Quels sont les référentiels et les finalités de telles politiques culturelles – la création artistique, le développement économique, la protection de la diversité culturelle, la promotion de la culture nationale ? Les politiques publiques font-elles l'objet de changements, de contrôles ou d'évaluations ?
- *Profil et catalogue des éditeurs* : Peut-on déterminer un profil-type d'éditeur indépendant soutenu par les pouvoirs publics dans un contexte donné ? Des catégories éditoriales sont-elles mieux défendues que d'autres ? Des valeurs telles que l'éducation sont-elles mises en évidence ? Les productions doivent-elles faire acte de promotion du local et/ou participer au rayonnement du local à l'étranger ? Certains types de production se trouvent-ils systématiquement exclus ?
- *Instruments des politiques culturelles* : Quels sont les instruments de politiques culturelles adressés à l'édition indépendante ? S'agit-il d'établir une réglementation des échanges ou d'amoinrir les réglementations en vigueur ? S'agit de subventions (ponctuelles, pluriannuelles), de prêts (avec ou sans intérêt), d'aides à la promotion et à l'exportation, d'aides fiscales ? Un accent particulier est-il mis sur la production numérique ou sur la numérisation de catalogues ? Comment ces différents instruments ont-ils vu le jour et ont-ils fait l'objet de changements ?
- *Politiques culturelles et niveaux de pouvoir* : Les politiques publiques adressées au secteur de l'édition ne sont pas seulement l'affaire de l'État-nation et peuvent être mises en œuvre par d'autres niveaux de pouvoir (régions, pouvoirs locaux, organisations internationales). Comment ces dispositifs se positionnent-ils l'un par rapport à l'autre et sont-ils coordonnés ? Répondent-ils à de mêmes objectifs ? Sont-ils cumulables ? Quel est le rôle des instances internationales/supranationales dans l'élaboration et la mise en œuvre de telles politiques publiques ?
- *Alternatives aux pouvoirs publics* : Certains éditeurs indépendants ne souhaitent pas bénéficier d'un soutien public. En cas de refus de toute forme d'aide publique, quels sont les motifs invoqués ? Quelles sont les normes et valeurs mobilisées par de telles lignes de conduite ? Quelles alternatives se présentent aux éditeurs indépendants en dehors des pouvoirs publics ? Quelles sont les perspectives offertes par les nouvelles formes de soutien, à l'instar du financement participatif, issues de la société civile ? Y a-t-il place pour un « tiers secteur » de l'édition, indépendant des politiques publiques et des circuits économiques prédominants ?
- *Absence de soutien public et édition d'État* : Les rapports entre pouvoirs publics et structures éditoriales connaissent des modalités extrêmement variables. Elles vont de l'absence de soutien public à l'édition d'État, dotée de ressources humaines et financières spécifiques. Ces deux modèles sont-ils compatibles dans les zones géographiques où ils se rencontrent ? Quelles sont les spécificités de modèles nationaux situés entre les deux pôles de cet axe ? À partir de quand peut-on parler d'édition d'État ? Quel est son rôle ? Se conçoit-elle à des fins pratiques, éducationnelles, idéologiques ?

Cahier des charges adressé aux rédacteurs

Style des contributions

Si nous pensons bien entendu que la bibliodiversité est importante, doit être soutenue et renforcée, la revue ne souhaite pas défendre particulièrement un point de vue, une politique, un courant d'idées. Elle souhaite rester un média ouvert, ne refusant pas le débat d'idées. En ce sens, les contributions nuancées ou critiques sont les bienvenues. La Rédaction encourage les rédacteurs à adopter une approche originale – sans être fantaisiste – concrète, sans pour autant refuser l'analyse et la conceptualisation, argumentée tout en s'autorisant éventuellement la conviction personnelle.

Positionnement souhaitable du rédacteur

Les articles ne sont pas destinés à promouvoir une institution en particulier. Bien entendu, les rédacteurs sont en général rattachés à un organisme, qui agit parfois directement sur le terrain ; ils sont amenés, alors, à citer parfois longuement ces actions. On comprendra néanmoins qu'il n'est pas souhaitable que l'article fasse uniquement ou continuellement référence à une (seule) institution donnée. Si une référence appuyée illustre particulièrement bien le propos du rédacteur, elle fera l'objet d'un encart spécifique. Le corps du texte conservera autant que possible une dimension pluraliste. L'institution à laquelle est rattaché le rédacteur pourra faire l'objet d'une courte présentation.

Langues

L'article doit être rédigé en français, en anglais ou en espagnol – le rédacteur privilégiera l'une de ces trois langues, celle dans laquelle il se sent le plus à l'aise, *a fortiori* s'il s'agit de sa langue maternelle.

Éditorial (Édito)

L'éditorial est signé par le directeur de la publication ou par le référent du thème traité dans la parution.

Biographie

Nous demandons aux contributeurs de nous faire parvenir leurs biographies. Une biographie doit être assez courte (**environ 800 caractères espaces compris**) et montrer les principales étapes du cursus et du parcours professionnel du rédacteur, en insistant plutôt sur son expérience relative aux pays en développement. Une biographie est un texte rédigé ; un *curriculum vitae* ne peut être considéré en soi comme une biographie.

Photo

Les contributeurs enverront à la Rédaction une photo les représentant. Celle-ci doit être, si possible, récente et proposée en format .jpeg ou .gif

Résumé

Les rédacteurs sont invités à proposer à la Rédaction un résumé de leur contribution, mettant en avant les points principaux de leur raisonnement et leurs principales conclusions. Ce texte comptera **environ 1000 caractères espaces compris**.

Article

Les articles totaliseront **au maximum 25 000 caractères espaces compris** – quelle que soit leur langue. Une marge de 10 % en plus ou en moins est considérée comme acceptable. Les rédacteurs sont invités à intituler leur texte et à donner des sous-titres aux différentes parties de leur contribution.

Références bibliographiques

En matière de présentation des références bibliographiques, la revue *Bibliodiversity* respecte essentiellement la norme internationale ISO 690 (http://fr.wikipedia.org/wiki/ISO_690). Seules les références bibliographiques citées et appelées dans le texte (tableaux et graphiques compris) sont présentées en fin d'article ; le rédacteur vérifiera la concordance entre ces citations et la liste finale. Dans le corps du texte, l'appel de la référence comprend le nom de l'auteur et l'année de publication. À la fin de l'article, les références sont classées par ordre alphabétique, sans numérotation.

Notes de bas de page

Une note de bas de page donne une explication approfondie (sans être trop longue), propose un développement qui va au-delà du sujet de l'article. Si elle peut donc être une digression – voire un aparté personnel – la note de bas de page n'est pas *a priori*, dans le cadre de la revue *Bibliodiversité*, une référence bibliographique ou la citation d'une source.

Éléments visuels

Les éléments visuels, prenant la forme de graphiques, de figure, de tableaux, sont les bienvenus pour illustrer votre propos.

Calendrier

- Date limite de soumission des propositions d'article : 31 mars 2016
- Réponse de la revue, suite au processus d'évaluation : 15 mai 2016
- Date limite pour le rendu des articles : 30 septembre 2016

Décision de publication

Les articles scientifiques (hors « Témoignages de professionnels ») feront l'objet d'un processus d'évaluation dit « en double aveugle ». Deux universitaires référents seront sollicités par la Rédaction pour lire les articles proposés, rendus anonymes. Les articles ne seront publiés qu'en cas d'évaluation positive. Si les avis divergent, une troisième lecture pourra être requise. Les auteurs dont les articles sont acceptés en publication sont invités à tenir compte des remarques formulées par leurs pairs.

Modifications apportées par la Rédaction

Pour faire de *Bibliodiversité* une revue de qualité, pour rendre vos contributions accessibles au plus grand nombre, la Rédaction se réserve le droit de modifier les contributions que vous lui ferez parvenir. Elle est ainsi parfois amené à réduire des textes, à revoir la disposition des parties, à reprendre la rédaction des contenus, à modifier tout ou partie des intitulés. Bien entendu, lorsque les reprises sont importantes – ou lorsque le texte ne respecte pas assez le présent cahier des charges – l'article est de nouveau soumis à son rédacteur. Les interventions sont les plus limitées possibles. Elles visent toujours à servir le propos du rédacteur tout en prenant en compte l'intérêt du lecteur. Nous vous remercions chaleureusement pour votre compréhension.

Diffusion

Les rédacteurs sont invités à participer à l'effort de diffusion de la revue. Ils peuvent transmettre à la Rédaction une liste de contacts, qui ne seront utilisés que dans le cadre de la diffusion du numéro auquel le rédacteur contribue et ne seront pas transmis à des tiers.

Contacts

Revue *Bibliodiversity*

Étienne Galliard

contact@double-punctuation.com

(: ? ! ;) D O U B L E
P O N C T U A T I O N



Alliance
internationale
des éditeurs
indépendants